

<p style="text-align: center;">Modalités des réunions de morbi-mortalité Service d'Anesthésie-Réanimation Chirurgicale-SAMU-SMUR, Hôpital Henri Mondor.</p>
--

Objectifs :

Les réunions de morbi-mortalité reposent sur l'analyse d'incidents, plus ou moins graves, survenus lors de la prise en charge des patients. L'objectif est d'identifier les éléments qui ont favorisé la survenue de ces incidents afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent. Ces facteurs peuvent être liés à l'établissement, à l'organisation, aux procédures, à la communication, au fonctionnement de l'équipe voire au patient lui-même.

Ces réunions permettent de réfléchir de façon collective sur nos pratiques et de corriger « les défaillances » dans notre environnement de travail.

Elles s'intègrent dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins et plus largement de « culture de sécurité ». Elles font partie des méthodes décrites par la Haute Autorité de Santé pour valider l'évaluation des pratiques professionnelles et la certification des établissements de santé.

Organisation :

Ces réunions se tiendront tous les semestres. Les dates et lieu seront communiqués en temps utile. Tous les membres du service, personnel médical et paramédical, peuvent y assister, chacun étant soumis au secret médical. Des praticiens d'autres services (chirurgiens, radiologues...) peuvent être conviés le cas échéant.

Sélection des cas :

Les cas analysés correspondent aux dossiers qui ont fait l'objet d'une déclaration « d'événement indésirable ». Ils seront préparés à l'avance afin de recueillir toutes les informations nécessaires à l'analyse.

Déroulement de la réunion :

Une synthèse de chaque dossier sera présentée. Les problèmes identifiés seront signalés et discutés par l'ensemble des membres de l'équipe. Lorsque des défaillances dans la prise en charge des patients sont identifiées, les référentiels seront rappelés. Au mieux, des mesures seront proposées par l'équipe afin de corriger les défaillances identifiées. Une synthèse reprendra les points-clé du dossier. Au terme de la réunion, les mesures retenues seront rappelées et la personne responsable de leur mise en œuvre désignée.

Par ailleurs, l'application des décisions prises lors des séances antérieures sera évaluée, éventuellement à l'aide d'indicateurs. Celles-ci seront confirmées ou modifiées en fonction du retour d'expérience.

Compte-rendu de la réunion :

Un compte-rendu de la réunion sera transmis à l'ensemble des membres du service et archivé.